R E P U B L I Q U E DU C A M E R O U N

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

PROJET DE LOI DE FINANCES

POUR L'EXERCICE 2015

PROJET DE PERFORMANCE DES ADMINISTRATIONS

CHAPITRE 05

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

VERSION FRANCAISE

SOMMAIRE

NOTE EXPLICATIVE 5

PREMIERE PARTIE:SYNTHESE DE LA STRATEGIE 7

1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES 9

2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE 10

3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES 10

3.1. BILAN TECHNIQUE 10

3.2. BILAN FINANCIER 13

3.3. PERSPECTIVES 14

4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE 14

5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES 15

DEUXIEME PARTIE:CONTENU DES PROGRAMMES 31

6. **PROGRAMME 061:** GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL 35

6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME 37

6.2. STRATÉGIE PROGRAMME 37

6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS 38

6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS 39

7. **PROGRAMME 062:** PILOTAGE ET DEVELOPPEMENT DES ATTRIBUTIONS CONFIEES AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL 41

7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME 43

7.2. STRATÉGIE PROGRAMME 43

7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS 43

7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS 44

ANNEXE 45

NOTE EXPLICATIVE

La loi N°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat définit un cadre rénové du système financier, budgétaire et comptable de l'État. Il introduit la gestion axée sur les résultats dans les finances publiques par l'institutionnalisation de la budgétisation par programme.

L'article 18 alinéa 3 de ce texte dispose en effet que « Dans la seconde partie, la loi de finances de l'année 1°) fixe pour le budget général, les programmes concourant à la réalisation des objectifs assortis d'indicateurs, les montants des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ; » Cet article induit l'élaboration et la présentation des projets de performance des administrations (PPA). Et c'est ainsi que depuis la loi des finances 2013, la demande budgétaire des ministères et institutions y est exprimée et motivée par des objectifs centrés sur la recherche de la performance.

En cette troisième année d'élaboration du budget par programme par les administrations, les PPA enrichis de l'expérience des deux premières années d'exécution, et plus particulièrement de l'élaboration du premier Rapport Annuel de performance, vont dans le sens de la révision du cadre de la performance dans des programmes stabilisés. Ce qui doit permettre de boucler le premier cycle programmatique (2013-2015) avec des objectifs, des indicateurs et des cibles plus adéquats, dont le suivi aisé et l'évaluationconstructiveaideront à l'atteinte des objectifs de la stratégie nationale de développement DSCE.

Comme pour les années précédentes, le Projet de Performance des Administrations comprend trois principales articulations :

· La première partie est la synthèse de la stratégie. Elle met en exergue la contribution attendue des administrations par les stratégies développées par le gouvernement, notamment le DSCE, présente le domaine d'intervention, revient sur les performances antérieures et projette les perspectives. Elle s'achève par la détermination de l'objectif stratégique et la déclinaison du cadre logique ;

· La deuxième partie relative au contenu des programmes présente à tour de rôle les programmes et leurs actions, leurs objectifs, indicateurs et cibles, les stratégies de mise en œuvre et les coûts de réalisation ;

· La troisième partie comporte le tableau de budgétisation détaillé en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

PREMIERE PARTIE
SYNTHESE DE LA STRATEGIE

1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES

Conformément à la loi N° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat, la procédure de préparation du budget programme a introduit à la suite des travaux de Pré-Conférences budgétaires, l'étape cruciale de validation des programmes budgétaires des Administrations par une instance gouvernementale, en l'occurrence, le Comité Interministériel d'Examen des Programmes.

En 2009, notre pays s'est doté du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) comme nouveau cadre de référence de la politique et de l'action gouvernementales. Dans ce document, le Cameroun s'est fixé comme objectif à atteindre à l'horizon 2020, la croissance économique accompagnée de la création d'emplois décents, de la réduction de la pauvreté et de la réalisation de l'ensemble des objectifs du millénaire.

Cet objectif s'inscrit dans une perspective plus longue, celle de sa vision de développement à long terme, à savoir devenir à l'horizon 2035, un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité.

Le DSCE en tant que document d'orientation stratégique à moyen et à long termes, fait suite à la promulgation de la loi 2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat. Cette loi met l'accent sur l'efficacité de l'action publique, la budgétisation par programmes assortis d'objectifs et d'indicateurs, la gestion axée sur les résultats et la pluri-annualité des dépenses.

Ayant à l'esprit cette orientation stratégique, et les directives du nouveau régime financier, le CES est chargé de la promotion de la gouvernance qui constitue l'un des défis majeurs que le Gouvernement entend relever au cours des prochaines années pour inscrire le Cameroun au nombre des pays émergents où les droits des citoyens sont connus et respectés; un pays qui offre aux operateurs économiques un environnement non seulement propice mais aussi attractif pour le développement de leurs affaires.

Le DSCE en tant que document d'orientation stratégique à moyen et à long termes, découle de la promulgation de la loi 2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat. Cette loi met l'accent sur l'efficacité de l'action publique à travers la budgétisation pluriannuelle des programmes assortis d'objectifs et d'indicateurs.

2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE

Le Conseil Economique et Social est une assemblée consultative représentant les principales activités économiques, sociales et culturelles de la République. Il a pour mission d'une part, de favoriser la collaboration entre elles, des différentes régions et catégories professionnelles et, d'autre part, d'assurer leur participation à la politique économique, sociale et culturelle du Gouvernement.

A ce titre, il est :

- saisi par le Président de la République des demandes d'études ou d'avis ;
- saisi pour avis des projets de loi de programmes ou de plans à caractère économique et social, ainsi que du projet de programme économique, financier, social et culturel du Gouvernement et peut être au préalable associé à leur élaboration ;
- à la demande du Gouvernement, appelé à procéder à des enquêtes sur la mise en ouvre du programme économique, financier, social et culturel du Gouvernement, sur l'évolution de la conjoncture, et propose des mesures susceptibles d'améliorer la production et la consommation ;
- appelé à émettre un avis sur certains autres projets ou propositions à caractère économique et social, certains projets de décrets d'application des lois ainsi que sur les programmes nationaux à caractère économique, social et culturel. Il peut également être consulté sur tout problème ou être associé à l'élaboration des mesures à caractère économique, social et culturel ;
- chargé d'élaborer chaque année au titre de l'exercice budgétaire un programme d'activités compte tenu des études qui lui sont confiées. Ce programme est soumis au Président de la République pour approbation ;
- chargé de participer aux missions économiques à l'intérieur ou à l'étranger, de même qu'aux comices, foires et expositions.

Les comptes rendus des travaux du Conseil ou les rapports sur les études effectuées sont transmis au Président de la République dans un délai de quinze (15) jours suivant la clôture des sessions ou la fin desdites études.

3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES

3.1. BILAN TECHNIQUE

Programme 1 : Pilotage et développement des attributions confiées au CES.

A mi-parcours de l'année budgétaire 2014, compte tenu de la dotation budgétaire qui lui a été allouée, le CES a mis en œuvre trois (03) actions Principales pour ce programme. Il s'agit de :

Action 1 : Consultation, avis et appui conseil

Dans le cadre de cette action, il est à relever, l'appui conseil auprès de l'Instance Stratégique du pays et les missions stratégiques commises par la Très Haute Hiérarchie.
Compte tenu de leur spécificité et de leur caractère hautement confidentielle d'une part et de leur sensibilité et de leur non programmation d'autre part, aucune dotation n'étant prévue à cet effet, cette action est entièrement supportée par le budget de fonctionnement du Secrétariat Général.

Action 2 : Mise en œuvre et suivi de la coopération internationale.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, le CES a répondu jusqu'à présent à 3 (trois) invitations, notamment :

· Conseil d'administration de l'Association Internationale des Conseils Economiques et Sociaux et des institutions similaires (AICESIS) ;
Date : du 13 au 14 Février 2014 à Rome en Italie
· L'Assemblée Générale de l'Union des Conseils Economiques et Sociaux d'Afrique
Date : du 10 au 20 Février 2014 à Dakar au Sénégal ;
· Conseil d'administration de l'Association Internationale des Conseils Economiques et Sociaux et des institutions similaires (AICESIS) ;
Date : du 21 Juin au 25 Juillet 2014 à Bucarest en Roumanie.

Toujours dans le cadre de la coopération internationale, quatre voyages d'une grande importance sont programmés et nécessitent une dotation spéciale, la dotation prévue pour cette action s'avère insuffisante. Il s'agit notamment :
- Voyage de CURAçAO du 25 au 26 Septembre 2014 sur le thème « La croissance économique par le renforcement du capital humain et la performance industrielle »;
- Voyage de la Grèce du 09 au 10 Octobre 2014 sur le thème « le dialogue social, et les relations industrielles et dialogue civil : Quelles solutions et quel rôle pour les Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires dans les sociétés en mutation ?» ;
- Voyage de Corée prévue du 20 au 21 Novembre 2014 sur le thème « Le rôle des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires et du dialogue social dans la mise en place d'un socle de protection social pour tous ».
- Voyage au Maroc en Décembre 2014 ayant pour thème « Les pratiques des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires comme acteurs des dynamiques de changement, de la promotion du dialogue civil et de la démocratie participative en faveur d'une meilleure gouvernance ».

Action 3 : Etudes spécifiques commandées.

Dans le cadre de ses engagements au niveau international, et en vue du maintien de la dynamique des performances des contributions du Cameroun dans le fonctionnement des institutions internationales en la matière, le Conseil Economique et Social a mené Quatre études sur les thèmes suivants :

- *Thème 1 : Capital humain et les nouvelles sources de compétitivité nat*ionale ;

- *Thème 2 : Quel système éducatif pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en Afrique ?*
- *Thème 3 : Le rôle de Conseils Economiques et Sociaux et des organisations de la Société Civile dans la lutte contre la pauvreté ;*
- *Thème 4 : Le rôle de Conseils Economiques et Sociaux et du dialogue civil et social dans la lutte contre la criminalité économique*

En plus de ces études déjà menées, quatre autres doivent être traitées sur les thèmes ci-dessus cités dans le cadre des voyages en prévision.

Aucune dotation n'ayant été prévue pour cette action, ces études ont été financées par le budget de fonctionnement du Secrétariat Général.

-
-

Programme 2 : **Gouvernance et appui institutionnel du CES.**

Lors de notre passage au CIEP de Juillet 2013, il nous a été recommandé de nous mettre en harmonie avec les différents autres ministères sectoriels en ce qui concerne le programme support. Nous nous y sommes conformés et parmi les actions répertoriées pour ce programme, cinq couvrent nos besoins pour l'exercice 2014. Il s'agit de:

- Action 1 : la coordination et suivi des activités des services du CES ;
- Action 2 : les études stratégiques.et planification au CES ;
- Action 3 : la gestion financière et budgétaire au CES ;
- Action 4 : l'amélioration du cadre de travail ;
- Action 5 : le développement des ressources humaines.

Action 1 : la coordination et le suivi des activités des services du CES

Les principales activités de cette action concernent la mobilisation des fonds nécessaire au fonctionnement du Cabinet du Président du Conseil Economique et Social et du fonctionnement du Secrétariat Général.

Action 2 : les études stratégiques.et la planification au CES

L'action 2 a consisté l'élaboration du budget 2015 et notamment en l'actualisation des PAP, CDMT et PPA.

Action 3 : la gestion financière et budgétaire au CES

L'action 3 s'occupe essentiellement de la production des comptes matières, comptes administratifs et comptes gestion.

Action 4 : Amélioration du cadre de travail

Depuis une dizaine d'années, le CES s'est investi dans les travaux de construction de son immeuble siège. Ce projet a mobilisé la quasi-totalité de son budget d'investissement. A ce jour, les travaux ont évolué à hauteur de 70%. Le gros œuvre est achevé, la fin de ce projet

stratégique est prévu en début 2015 si les moyens suivent. Une partie du crédit prévu pour cette action a permis d'acquérir le matériel de bureau.

Action 5 : Développement des ressources humaines

Une administration productrice nécessite une formation permanente de son personnel pour mettre à niveau ceux-ci compte tenu de l'évolution rapide et permanente des compétences. Ceci se traduit dans toutes les administrations par un recyclage permanent du personnel. Le Conseil Economique et Social faisant partie prenante agit dans la même logique.

3.2. BILAN FINANCIER

EXECUTION DU BUDGET 2014 DU CES

De janvier à juin 2014, le CES a été autorisé à consommer la somme de 1 837 000 000 FCFA. L'exécution financière du budget 2014 se présente dans le tableau ci-après.

Programme 1 : Pilotage et développement des attributions confiées au CES

Action	Libellé	Dotation (En milliers)	Consommé (En milliers)	Taux consommation	Observations
001	consultations, avis et appui conseil	201 500	160 000	79,40%	
002	Mise en œuvre et suivi de la coopération internationale	200 000	157 327	78 ,66%	
03	Etudes spécifiques commandées	2 000	0	0%	
TOTAL		403 500	317 327	78,64%	

Programme 2 : Gouvernance et appui institutionnel du CES

Action	**Libellé**	**Dotation (En milliers)**	**Consommé(En milliers)**	**Taux consommation**	**Observations**
001	Action 1 : coordination et suivi des activités des services du CES	766 000	378 781	49,45%	
002	Action 2 : études stratégiques.et planification au CES	22 000	3 000	75%	
003	Action 3 : gestion financière et budgétaire au CES	4 000	2 500	62,50%	

004	Amélioration du cadre de travail	555 500	405 330	72,96%	
005	Développement des ressources humaines	86 000	69 760	81,11%	
TOTAL		1 433 500	859 371	59,94%	

Pour l'exercice 2014, le CES a mis en œuvre deux (02) programmes (un programme opérationnel et un programme support).

Sur le plan technique, cette institution ne parvient pas, compte tenu de la modicité de ses moyens, à honorer entièrement ses obligations internationales. C'est ainsi qu'elle sollicite un appui financier supplémentaire en vue de participer aux rencontres statutaires prévues dans les mois à venir.
Les études menées jusqu'à ce jour sont supportées en partie par les lignes budgétaires du Secrétariat Général.

Sur le plan financier, le taux de consommation des crédits du CES au 30 Juin 2014 se chiffre à 64,05%. De manière spécifique, les crédits d'investissement public ont été engagés à hauteur de 585 000 000 FCFA (cinq cent quatre vingt cinq millions) sur les Sept Cent Millions FCFA (700.000.000) prévus soit une consommation de 83,57%. Par contre, le budget de fonctionnement connaît des difficultés d'exécution. A ce jour, la consommation du budget de fonctionnement se chiffre à FCFA cinq cent quatre vingt onze millions six cent quatre vingt dix huit Mille (591.698.000) sur les FCFA Un Milliard Cent Trente Sept Millions (1.137.000.000) prévus, soit 52,04% en valeurs relatives.
Pour le CES, il n'y a pas eu de difficulté majeure rencontrée au cours des six (06) premiers mois dans l'exécution de son budget.

3.3. PERSPECTIVES

Pour les années à venir, le CES va poursuivre la mise en œuvre de ces programmes tels que définis dans ce document.

4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

De la mission et des attributions sus visées, il découle que le CES a pour objectif stratégique d'une part de favoriser la collaboration entre les principales activités économiques, sociales et culturelles de la république, des différentes régions et catégories professionnelles et, d'autre part, d'assurer leur participation à la politique économique, sociale et culturelle du Gouvernement.

Dans la perspective de se conformer aux stratégies adoptées par le Gouvernement, le CES a identifié des actions fortes susceptibles d'apporter une valeur ajoutée à la politique de développement économique et sociale du Cameroun. Ces mesures et actions hautement transversales visent à :

- consolider la fonction de dépositaire de l'intérêt général de l'Etat en renforçant ce dernier dans son rôle de facilitateur et régulateur de l'activité économique et sociale ;
- améliorer l'environnement des affaires et consolider le partenariat entre le secteur public et le secteur privé ainsi que la gouvernance d'entreprise ;
- améliorer la participation des citoyens et de la société civile dans les affaires publiques.

La promotion de la gouvernance constitue l'un des défis majeurs que le Gouvernement entend relever au cours des prochaines années pour inscrire le Cameroun au nombre des pays émergents où les droits des citoyens sont connus et respectés ; un pays qui offre aux opérateurs économiques un environnement non seulement propice mais aussi attractif pour le développement de leurs affaires.

Afin de mieux consolider les exigences du DSCE, le CES articule son action pour la période 2014-2017 autour de deux (02) programmes cohérents, à savoir :

- pilotage et développement des attributions confiées au CES ;
- gouvernance et appui institutionnel du CES.

5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES

En attendant que les projets de texte relatifs à l'organisation du Cabinet du Président et du Secrétariat Général du Conseil Économique et Social soient signés, les décrets ci-dessous cités constituent les textes organiques de l'institution.

Décret n°86/1406 du 22 novembre 1986 portant organisation du Cabinet du Président du Conseil Economique et Social, en son article 1er précise que le Cabinet du Président du Conseil Economique et Social est composé comme suit :

- un Chef de Cabinet ;
- deux Conseillers Techniques ;
- deux Chargés de Mission ;
- un Bureau du Protocole.

Décret n°86/1407 du 22 novembre 1986 portant organisation du Secrétariat Général du Conseil Économique et Social dispose en son article 1er que le Secrétariat Général du Conseil Économique et Social est constitué par l'ensemble des services administratifs techniques concourant du fonctionnement de cette Assemblée.

Placée sous l'autorité du Secrétaire Général, il comprend :

- un Service des Affaires Communes ;
- un Service de l'Information ;
- une Cellule Linguistique ;
- un Service de la Bibliothèque ;
- un Bureau d'Ordre et de Coordination.

Suite à la décision n°050/CES/CAB du 07 juin 2013 portant création et nomination des membres du comité interne de gestion de la chaine planification – programmation – budgétisation – suivi – évaluation (PPBS) au sein du CES, il a été mis en place une équipe dont le rôle est d'assister ces structures à la préparation du projet de budget en participant à l'élaboration des différents documents intervenant dans le processus de sa mise en forme (Stratégie du CES, PAP, CDMT, PPA et autres). Toutes les structures de l'institution y sont représentées et impliquées dans ce processus pour une bonne cohésion des actions et une représentativité lors du choix des projets.

QUALITE DES CADRES LOGIQUES DE FORMULATION DES PROGRAMMES

Description des programmes et actions

Programme 1 : libellé, objectif, indicateur, Baseline, cible.

Désignation du programme : PILOTAGE ET DEVELOPPEMENT DES ATTRIBUTIONS CONFIEES AU CES **Indicateur : Nombre d'intervention du CES dans la mise en œuvre des politiques publiques** **Valeur cible : 20**				
Désignations des actions	**Objectifs**	**Indicateurs**	**Baseline (1)**	**Cible**
Action 1 : Consultations, avis et appui conseil	Améliorer l'appui conseil en matière économique et social	Proportion de demandes d'avis suivi d'une réponse du CES	80%	100%
Action 2 : Mise en œuvre et suivi de la coopération internationale	Garantir la pleine réalisation des missions de coopération internationale menées par le CES	Taux de participation aux colloques internationaux	40%	100%
Action 3 : Etudes Spécifiques commandées	Contribuer à l'amélioration du cadre socioéconomique du Cameroun	Nombre de rapports traités	4	10

Programme 2 : libellé, objectif, indicateur, Baseline, cible.

Désignation du programme : GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU CES **Indicateur : Taux de réalisation des activités budgétisées au sein du CES** **Vaaleur cible : 80%**				
Désignation des actions	**Objectifs**	**Indicateurs**	**Baseline (1)**	**Cible**
Action 1 : coordination et suivi des activités des services du CES	Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures du CES	Niveau de mise en place du dispositif de pilotage axé sur la performance au CES	30%	80%
Action 2 : études stratégiques et planification au CES	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense au CES	Documents de planification et de programmation produits annuellement dans les délais au CES	3	7
Action 3 : Gestion financière et budgétaire au CES	Assure une bonne exécution financière des programmes au CES	Documents budgétaires et financiers produits annuellement dans les délais au CES	3	4
Action 4 : développement du système d'information statistique au CES	Mettre en place un dispositif fonctionnel de remontée et de diffusion des informations statistiques au CES	Annuaire statistique produit annuellement au CES	0	2
Action 5 : amélioration du cadre de travail au CES	Doter les services des infrastructures et équipements adéquats au CES	Proportion de personnel disposaznt d'un poste de travail fixe au CES	1/4	1/1
Action 6 : développement des ressources humaines au CES	Accroître qualitativement les ressources humaines au CES	Taux de mise en œuvre du cadre organique au CES	20%	80%
Action 7 : développement des TIC au CES	Optimiser les échanges administratifs entre différentes structures du CES	Taux de mise en œuvre du schéma directeur informatique au CES	0	100%

Action 8 : communication et relation publique au CES	Accroître la visibilité des actions menées au CES	Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique au CES	1	10
Action 9 : gestion des ressources documentaires au CES	Améliorer la gestion des ressources documentaires au CES	Proportion de services disposant d'un système d'archivage fonctionnel au CES	5/10	10/10

DEUXIEME PARTIE

1 - CONTENU DES PROGRAMMES

1 – 1 - PROGRAMME 062

PILOTAGE ET DEVELOPPEMENT DES ATTRIBUTIONS CONFIEES AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

RESPONSABLE DU PROGRAMME :
Monsieur ESSOME BIKOU René Marie, Secrétaire Général du Conseil Economique et Social

PROGRAMME 062 : PILOTAGE ET DEVELOPPEMENT DES ATTRIBUTIONS CONFIEES

AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Le tableau ci-après détaille avec précision pour chaque programme, les indicateurs de performance permettant de rendre compte des avancées enregistrées dans le cadre de la réalisation de ce programme, notamment dans le mécanisme de détermination des baselines et des valeurs cibles.

Intitulé du programme : Pilotage et développement des attributions confiées au CES		
Intitulé de l'indicateur : Nombre d'intervention du CES dans la mise en œuvre des politiques publiques		
N°	Description de l'indicateur	Elément de renseignement
1	Unité de mesure de l'indicateur	Nombre
2	Situation de référence	En 2013 8 interventions
3	Valeur cible	20 en 2017
4	Informations précises à collecter	Rapports produits
5	Méthode de calcul	Comptage
6	Sources d'informations fiables	Rapports d'études et des missions Rapports d'analyse
7	Qui dispose de l'information	Le SG/CES
8	Responsable de la collecte de l'information	Le SG/CES
9	Procédure de collecte	Archivage
10	Périodicité de la collecte	A chaque production de rapport
11	Moment de la collecte	Dès la production du rapport
12	Responsable de l'analyse :interprétation des informations	Les responsables de la chaîne PPBS

1-1-1 RECAPITULATIF DES ACTIONS

ACTION 01 consultations, avis et appui conseil
ACTION 02 mise en œuvre et suivi de la coopération internationale
ACTION 03 Etudes spécifiques commandées

1-1-2 PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

L'action du gouvernement qui vise à la satisfaction des citoyens doit être éclairée par des avis pertinents et appuyée dans son exécution par des conseils appropriés. Ces avis et conseils

pour pertinents qu'ils soient contribuent à assurer au gouvernement un bon pilotage de l'action publique.

1-1-3 PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION 01 : consultations, avis et appui conseil
OBJECTIF : Améliorer l'appui conseil en matière économique et social

Indicateurs	Unité de mesure	Valeur de référence		Valeur cible	
		Année	Valeur	Année	Valeur
Proportion de demandes d'avis suivi d'une réponse du CES	Nombre	2013	4	2017	PM

ACTION 02 : mise en œuvre et suivi de la coopération internationale
OBJECTIF : Garantir la pleine réalisation des missions de coopération internationale menées par le CES

Indicateurs	Unité de mesure	Valeur de référence		Valeur cible	
		Année	Valeur	Année	Valeur
Taux de participation aux colloques internationaux	%	2013	30	2017	100

ACTION 03 : Etudes spécifiques commandées
OBJECTIF : Contribuer à l'amélioration du cadre socioéconomique du Cameroun

Indicateurs	Unité de mesure	Valeur de référence		Valeur cible	
		Année	Valeur	Année	Valeur
Nombre de rapports d'études traités	Nombre	2013	2	2017	PM

1-1-4 PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION

Numéro et intitulé action	Dépenses courantes		Dépenses en capital		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP

01	Consultations, avis et appui conseil						
02	Mise en œuvre et suivi de la coopération internationale						
03	Etudes spécifiques commandées						
	Total						

1-2 - PROGRAMME 061

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

RESPONSABLE DU PROGRAMME :
Monsieur ESSOME BIKOU René Marie

PROGRAMME II : Gouvernance et appui institutionnel du CES

Le tableau ci-après détaille avec précision pour chaque programme, les indicateurs de performance permettant de rendre compte des avancées enregistrées dans le cadre de la réalisation de ce programme, notamment dans le mécanisme de détermination des baselines et des valeurs cibles.

Intitulé du programme : Gouvernance et appui institutionnel du CES		
Intitulé de l'indicateur : Taux de réalisation des activités budgétisées au sein du CES		
N°	Description de l'indicateur	Elément de renseignement
1	Unité de mésure de l'indicateur	% (pourcentage)
2	Situation de référence	52% en 2013
3	Valeur cible	80% en 2017
4	Informations précises à collecter	Budget annuel Besoins réels de crédits Crédits consommés

5	Méthode de calcul	Taux de crédits alloués pour réaliser les activités par rapport à la demande réelle
6	Sources d'informations fiables	Documents budgétaires et financiers produits annuellement dans les délais au CES Rapports d'exécution des activités
7	Qui dispose de l'information	Le SG/CES, le Comptable matières, l'Agent Comptable et le Chef de bureau du budget
8	Responsable de la collecte de l'information	SG/CES
9	Procédure de collecte	Remplissage des fiches de collecte de données à partir des rapports produits
10	Périodicité de la collecte	Trimestrielle
11	Mùoment de la collecte	A la fin de chaque trimestre
12	Responsable de l'analyse/ interprétation des informations	Responsable du programme

Il s'agit de 40% par rapport aux missions que devraient réellement réalisées le conseil s'il travaillait en plein régime

1-2-1 RECAPITULATION DES ACTIONS

ACTION 01 coordination et suivi des activités des services du CES
ACTION 02 études stratégiques et planification au CES
ACTION 03 gestion financière et budgétaire au CES
ACTION 04 développement du système d'information statistique au CES
ACTION 05 amélioration du cadre de travail au CES
ACTION 06 développement des ressources humaines au CES
ACTION 07 développement des TIC au CES
ACTION 08 communication et relation publique au CES
ACTION 09 gestion des ressources documentaires au CES

1-2-2 STRATEGIE DU PROGRAMME

Le fonctionnement du CES implique avant tout que cet organisme soit installé dans des locaux appropriés. La construction de l'immeuble siège s'avère ainsi être le point de départ de ce programme, suivi de la réalisation des aménagements nécessaires et l'équipement de l'ensemble des services. Le recrutement du personnel et le renforcement des capacités constituent une préoccupation majeure du programme. Aussi, la mise en place de la chaîne

PPBS va permettre une élaboration efficace de notre budget, de son suivi et son évaluation à l'étape de son exécution.

1-2-3 PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION 01 : coordination et suivi des activités des services du CES

OBJECTIF : assurer le bon fonctionnement de toutes les structures du CES

Indicateurs	**Unité de mesure**	**Valeur de référence**		**Valeur cible**	
		Année	**Valeur**	**Année**	**Valeur**
Niveau de mise en place du dispositif de pilotage axé sur la performance au CES	%	2013	30%	2017	80%

ACTION 02 : études stratégiques et planification au CES

OBJECTIF : améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense au CES

Indicateurs	**Unité de mesure**	**Valeur de référence**		**Valeur cible**	
		Année	**Valeur**	**Année**	**Valeur**
Documents de planification et de programmation produits annuellement dans les délais au CES	Nombre	2013	3	2017	7

ACTION 03 : gestion financière et budgétaire au CES.

OBJECTIF : Assurer une bonne exécution financière des programmes au CES

Indicateurs	**Unité de mesure**	**Valeur de référence**		**Valeur cible**	
		Année	**Valeur**	**Année**	**Valeur**
Documents budgétaires et financiers produits annuellement dans les délais au CES	Nombre	2013	3	2017	4

ACTION 04 : développement du système d'information statistique au CES.

OBJECTIF : mettre en place un dispositif fonctionnel de remontée et de diffusion des informations statistiques au CES

Indicateurs	Unité de mesure	Valeur de référence		Valeur cible	
		Année	Valeur	Année	Valeur
Annuaire statistique produit annuellement au CES	Nombre	2013	0	2017	2

ACTION 05 : amélioration du cadre de travail au CES.

OBJECTIF : doter les services des infrastructures et équipements adéquats au CES

Indicateurs	Unité de mesure	Valeur de référence		Valeur cible	
		Année	Valeur	Année	Valeur
Proportion de personnel disposant d'un poste de travail fixe au CES	ratio	2013	1/4	2017	1/1

ACTION 06 : développement des ressources humaines au CES.

OBJECTIF : accroître qualitativement les ressources humaines au CES

Indicateurs	Unité de mesure	Valeur de référence		Valeur cible	
		Année	Valeur	Année	Valeur
Taux de mise en œuvre du cadre organique au CES	%	2013	20%	2017	80%

ACTION 07 : développement des TIC au CES.

OBJECTIF : optimiser les échanges administratifs entre différentes structures du CES

Indicateurs	Unité de mesure	Valeur de référence		Valeur cible	
		Année	Valeur	Année	Valeur
Taux de mise en œuvre du schéma directeur informatique au CES	%	2013	0%	2017	100%

ACTION 08 : communication et relation publique au CES.

OBJECTIF : accroître la visibilité des actions menées au CES

Indicateurs	Unité de	Valeur de référence	Valeur cible

	mesure	Année	Valeur	Année	Valeur
Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique au CES	Nombre	2013	1	2017	10

ACTION 09 : gestion des ressources documentaires au CES.
OBJECTIF : améliorer la gestion des ressources documentaires au CES

Indicateurs	Unité de mesure	Valeur de référence		Valeur cible	
		Année	Valeur	Année	Valeur
Proportion de services disposant d'un système d'archivage fonctionnel au CES	ratio	2013	5/10	2017	10/10

2- PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION

PROGRAMME 062 PILOTAGE ET DEVELOPPEMENT DES ATTRIBUTIONS DU CES

PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

L'action du gouvernement qui vise à la satisfaction des citoyens doit être éclairée par des avis pertinents et appuyée dans son exécution par des conseils appropriés. Ces avis et conseils pour pertinents qu'ils soient contribuent à assurer au gouvernement un bon pilotage de l'action publique.
Aussi, le Conseil Economique et Social, qui joue un rôle essentiel sur le plan de la coopération internationale, est amené à participer aux missions économiques à l'intérieur ou à l'étranger, de même qu'aux comices, foires et expositions.
Les rapports de ces missions tels que décrits dans le le chapitre de l'exécution mi 2014 sont transmis au Président de la République les jours suivants pour exploitation afin d'orienter la Haute Hiérarchie dans la prise des décisions pour une bonne gouvernance.

NUMERO ET INTITULE DE L'ACTION		MONTANT	
		AE	CP
01	Consultations, avis et appui conseil	230 000 000	230 000 000

02	Mise en œuvre et suivi de la coopération internationale	286 000 000	286 000 000
03	Etudes spécifiques commandées	18 000 000	18 000 000
	Total	**534 000 000**	**534 000 000**

PROGRAMME 061 GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU CES

STRATEGIE DU PROGRAMME

Le fonctionnement du CES implique avant tout que cet organisme soit installé dans des locaux appropriés. La construction de l'immeuble siège s'avère ainsi être le point de départ de ce programme, suivi de la réalisation des aménagements nécessaires et l'équipement de l'ensemble des services. Le recrutement du personnel et le renforcement des capacités constituent une préoccupation majeure du programme. Aussi, la mise en place de la chaîne PPBS va permettre une élaboration efficace de notre budget, de son suivi et son évaluation à l'étape de son exécution.

NUMERO ET INTITULE DE L'ACTION

MONTANT

AE

CP

01

Coordination et suivi des activités des services du CES

571 000 000

571 000 000

02

Etudes stratégiques et planification au CES

25 000 000

25 000 000

03

Gestion financière et budgétaire au CES.

3 000 000

3 000 000

04

Développement du système d'information statistique au CES

0

0

05

Amélioration du cadre de travail au CES

575 000 000

575 000 000
06
Développement des ressources humaines au CES
93 000 000
93 000 000
07
Développement des TIC au CES
22 000 000
22 000 000
08
Communication et relation publique au CES
10 000 000
10 000 000
09
Gestion des ressources documentaires au CES
4 000 000
4 000 000

Total
1 303 000 000
1 303 000 000

4 - ANALYSE DE LA DEPENSE GLOBALE

Le budget global du CES pour 2015 est de 1837 millions de FCFA. Cette dotation n'a pas connu de modification depuis trois ans.
Tous les projets du CES sont essentiellement financés par les ressources internes ordinaires (RIO) provenant du budget de l'Etat (BIP et BF). Ce ci découle d'une des particularités du secteur de la Souveraineté.
L'analyse de l'allocation des dotations par type de dépense va permettre d'avoir une vue encore plus étendue sur le cadrage du CDMT du CES. Cette analyse sera faite dans les sections suivantes.

5 - ANALYSE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CES

Les dépenses de fonctionnement, tout comme la répartition faite sur le CDMT, représente la plus grande partie du cadre des dépenses à moyen terme du Conseil Economique et Social. Le

budget de fonctionnement d'un montant de 1137 millions FCFA n'a pas évolué depuis trois ans. Le tableau suivant donne la répartition des besoins de fonctionnement par action en millions de FCFA.
L'axe stratégique lié à la coordination et le suivi des activités des services du CES porte la plus grande partie du fonctionnement.

6 - ANALYSE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT DU CES

Comme le budget de fonctionnement, le budget d'investissement du CES n'a pas évolué depuis trois ans. La dotation pour 2015 est de 700 millions FCFA. Le graphique ci dessous apporte plus de précision sur la répartition du budget du CES par actions.

Plus de 70% des besoins en investissements sont concentrés dans le projet de construction de l'immeuble siège du CES. Une part du budget d'investissement est également orientée vers l'amélioration du fonctionnement des services du Conseil Economique et Social raison pour laquelle l'immeuble étant supposé être achevé 2015, le budget d'investissement chute à partir de 2016.

	2015	**2016**	**2017**
Dépenses de fonctionnement	1,137	1,1	1,1
Dépenses d'investissement	0,7	1	0,9
Total	**1,837**	**2,1**	**2**

7 - TABLEAU DES DEPENSES PAR GRANDES MASSES

EXERCICE 2015

Libellé	**Montant (milliers)**
Budget de fonctionnement (ressources ordinaires)	***1 137 000***
Dépenses permanentes de personnel	195 000

Dépenses de personnel hors traitement brut……..	180 000
Bourses et stages…….…….....	78 000
Autres biens et Services……	653 000
• *Charges : Eau (2 millions) ; Electricité (8 millions) ; Téléphone (15 millions)*	21 000
• *Autres prestations diverses ……FCFA*	10 000
Total budget fonctionnement	***1 137 000***
Budget d'Investissement Public (ressources ordinaires)	700 000
Total budget investissement	700 000
Total	**1 837 000**

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 061

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES DU CES	Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures du CES	Niveau de mise en place du dispositif de pilotage axé sur la performance du CES	30	80	Rapport
02	ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION AU CES	Améliorer la qualité et l'éfficacité de la dépense au CES	Documents de planification et de programmation produits annuellement dans les délais au CES	3	7	PAP, CDMT, PPA et les différents comptes
03	GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE AU CES	Assurer une bonne exécution financière des programmes	Documents budgétaires et financiers produits annuellement dans les délais au CES	3	4	Rapports
04	AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL DU CES	Doter les services des infrastructures et équipements adéquats au CES	Proportion de personnel disposant d'un poste de travail fixe au CES	4	1	Rapport
05	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	Accroître qualitativement les ressources humaines du CES	Taux de mise en oeuvre du cadre organique au CES	20	80	Rapports

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 062

PILOTAGE ET DEVELOPPEMENT DES ATTRIBUTIONS CONFIEES AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

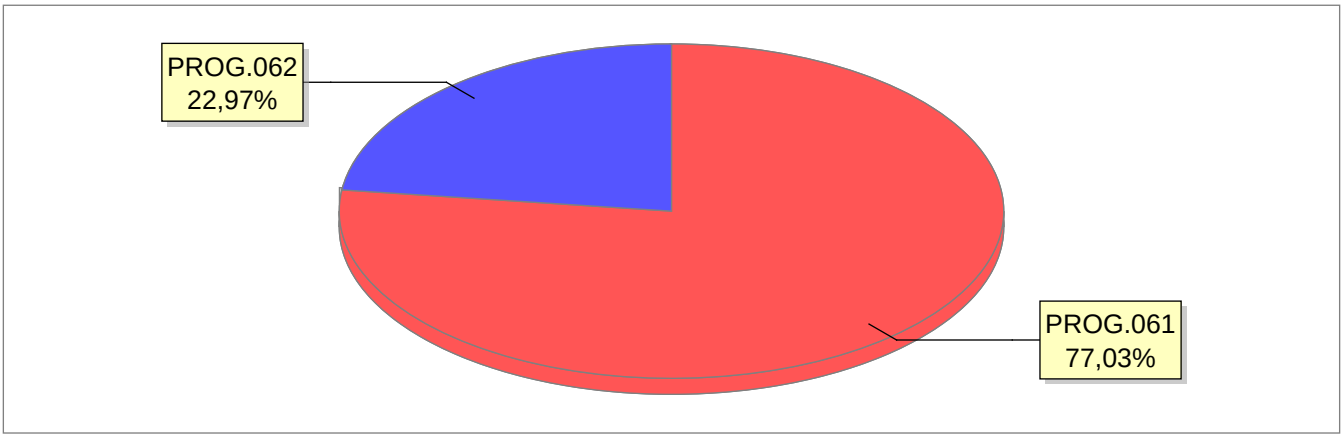
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	CONSULTATIONS, AVIS ET APPUI CONSEIL	Améliorer l'appui conseil en matière économique et sociale	Nombre de demandes d'avis suivi d'une réponse du CES	4	10	Rapport
02	MISE EN OEUVRE ET SUIVI DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	Garantir la pleine réalisation des missions de coopération internationale menées par le CES	Taux de participation aux colloques internationaux	30	100	Rapports
05	ETUDES SPECIFIQUES COMMANDEES	Contribuer à l'amélioration du cadre socioéconomique du Cameroun	Nombre des rapports d'étude traités	2	8	Rapports

DEUXIEME PARTIE
CONTENU DES PROGRAMMES

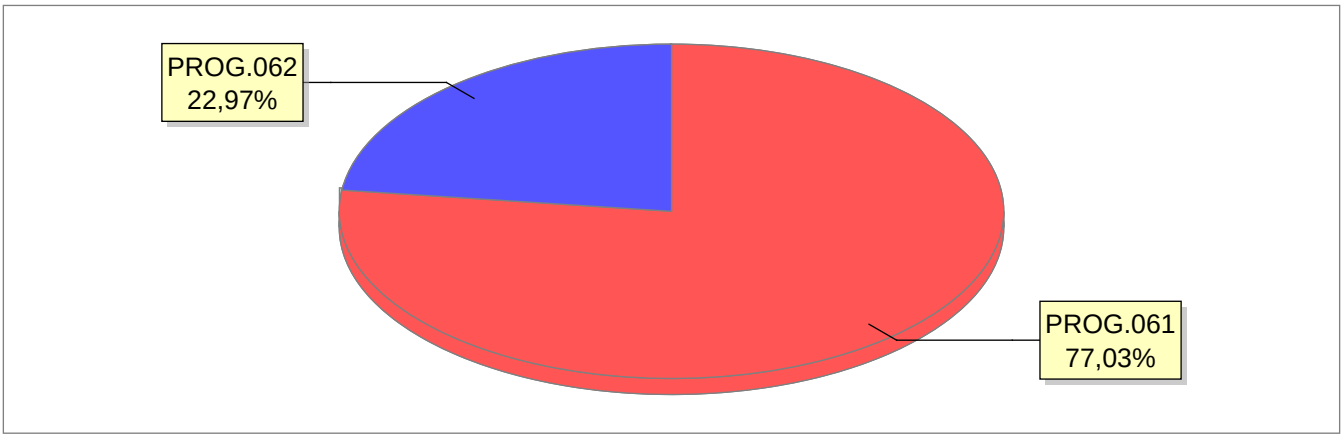
REPARTITION DES CREDITS DU CHAPITRE

NUMÉRO ET INTITULÉ DU PROGRAMME		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
061	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	860 000 000	860 000 000	555 000 000	555 000 000	1 415 000 000	1 415 000 000
062	PILOTAGE ET DEVELOPPEMENT DES ATTRIBUTIONS CONFIEES AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	277 000 000	277 000 000	145 000 000	145 000 000	422 000 000	422 000 000
TOTAL		1 137 000 000	1 137 000 000	700 000 000	700 000 000	1 837 000 000	1 837 000 000

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT



CREDITS DE PAIEMENT



6. PROGRAMME 061

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

RESPONSABLE DU PROGRAMME

ESSOME BIKOU René Marie
Secretaire Général du Conseil Economique et Social

6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Ameliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en oeuvre des programmes du Conseil Economique et Social

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en oeuvre des programmes du CES

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	*VALEUR*	*ANNEE*	*VALEUR*
1	Taux de réalisation des activités budgétisées au sein du CES	%	2013	60	2014	100

RECAPITULATION DES ACTIONS

ACTION 01: COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES DU CES

ACTION 02: ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION AU CES

ACTION 03: GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE AU CES

ACTION 04: AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL DU CES

ACTION 05: DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

6.2. STRATÉGIE PROGRAMME

Le fonctionnement du CES implique avant tout que cet organisme soit installé dans les locaux appropriés. la construction de l'immeuble siège s'avère ainsi être le point de départ de ce programme, suivi de la réalisation des aménagements nécessaires et l'équipement de l'ensemble des services. le recrutement du personnel et le renforcement des capacités constituent une préoccupation majeure du programme. aussi, la mise en place de la chaîne PPBS va permettre une élaboration éfficace de notre budget, de son suivi et son évaluation à l'étape de son exécution.

6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES DU CES

OBJECTIF 1. Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures du CES

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Niveau de mise en place du dispositif de pilotage axé sur la performance du CES	%	2013	30	2017	80

ACTION 02

ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION AU CES

OBJECTIF 1. Améliorer la qualité et l'éfficacité de la dépense au CES

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Documents de planification et de programmation produits annuellement dans les délais au CES	nb	2013	3	2017	7

ACTION 03

GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE AU CES

OBJECTIF 1. Assurer une bonne exécution financière des programmes

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Documents budgétaires et financiers produits annuellement dans les délais au CES	nb	2013	3	2017	4

ACTION 04

AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL DU CES

OBJECTIF 1. Doter les services des infrastructures et équipements adéquats au CES

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion de personnel disposant d'un poste de travail fixe au CES	nb	2013	4	2017	1

ACTION 05

DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

OBJECTIF 1. Accroître qualitativement les ressources humaines du CES

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	*VALEUR*	*ANNEE*	*VALEUR*
1	Taux de mise en oeuvre du cadre organique au CES	%	2013	20	2017	80

6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES DU CES	710 000 000	710 000 000	25 000 000	25 000 000	735 000 000	735 000 000
02	ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION AU CES	16 000 000	16 000 000	0	0	16 000 000	16 000 000
03	GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE AU CES	6 000 000	6 000 000	0	0	6 000 000	6 000 000
04	AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL DU CES	35 000 000	35 000 000	530 000 000	530 000 000	565 000 000	565 000 000
05	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	93 000 000	93 000 000	0	0	93 000 000	93 000 000
TOTAL		860 000 000	860 000 000	555 000 000	555 000 000	1 415 000 000	1 415 000 000

7. PROGRAMME 062

PILOTAGE ET DEVELOPPEMENT DES ATTRIBUTIONS CONFIEES AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

RESPONSABLE DU PROGRAMME

ESSOME BIKOU René Marie

7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Renforcer et faciliter la mise en oeuvre des politiques publiques

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	nombre	nb	2013	4	2014	10

RECAPITULATION DES ACTIONS

ACTION 01: CONSULTATIONS, AVIS ET APPUI CONSEIL

ACTION 02: MISE EN OEUVRE ET SUIVI DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

ACTION 05: ETUDES SPECIFIQUES COMMANDEES

7.2. STRATÉGIE PROGRAMME

L'action du Gouvernement qui vise à la satisfaction des citoyens doit être éclairée par des avis pertinents et appuyée dans son exécution par des conseils appropriés. ces avis et conseils, pour pertinents qu'ils soient contribuent à assurer au Gouvernement un bon pilotage de l'action publique.

7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

CONSULTATIONS, AVIS ET APPUI CONSEIL

OBJECTIF 1. Améliorer l'appui conseil en matière économique et sociale

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de demandes d'avis suivi d'une réponse du CES	nb	2013	4	2017	10

ACTION 02

MISE EN OEUVRE ET SUIVI DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

OBJECTIF 1. Garantir la pleine réalisation des missions de coopération internationale menées par le CES

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de participation aux colloques internationaux	%	2013	30	2017	100

ACTION 05

ETUDES SPECIFIQUES COMMANDEES

OBJECTIF 1. Contribuer à l'amélioration du cadre socioéconomique du Cameroun

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	*VALEUR*	*ANNEE*	*VALEUR*
1	Nombre des rapports d'étude traités	nb	2013	2	2017	8

7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	CONSULTATIONS, AVIS ET APPUI CONSEIL	57 000 000	57 000 000	145 000 000	145 000 000	202 000 000	202 000 000
02	MISE EN OEUVRE ET SUIVI DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	208 000 000	208 000 000	0	0	208 000 000	208 000 000
05	ETUDES SPECIFIQUES COMMANDEES	12 000 000	12 000 000	0	0	12 000 000	12 000 000
TOTAL		277 000 000	277 000 000	145 000 000	145 000 000	422 000 000	422 000 000

ANNEXE
TABLEAU DE BUDGETISATION

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2015

CHAPITRE 05 - CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION		LIBELLE	AE	CP
Secteur	1	**SOUVERAINETE**	**1 837 000**	**1 837 000**
Fonction	15	**Fonctions consultatives**	**1 837 000**	**1 837 000**
Programme	061	**GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL**	**1 415 000**	**1 415 000**
Action	02	**ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION AU CES**	**16 000**	**16 000**
Article	31 00 10	**Secrétariat Général du Conseil Economique et Social**	**16 000**	**16 000**
Paragraphe	6268	Primes pour travaux spéciaux	16 000	16 000
Action	03	**GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE AU CES**	**6 000**	**6 000**
Article	31 00 10	**Secrétariat Général du Conseil Economique et Social**	**6 000**	**6 000**
Paragraphe	6186	Honoraires et frais annexes	6 000	6 000
Action	01	**COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES DU CES**	**233 000**	**233 000**
Article	21 00 10	**Cabinet du Président du Conseil Economique et Social**	**233 000**	**233 000**
Paragraphe	6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	25 000	25 000
	6131	Frais de transport des agents en mission à l'intérieur	3 000	3 000
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	15 000	15 000
	6174	Frais de réception	30 000	30 000
	6287	Prise en charge de personnels temporaires spécifiques	10 000	10 000
	6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	30 000	30 000
	6173	Frais de représentation, frais d'hotel des cabinets	120 000	120 000
Action	04	**AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL DU CES**	**5 000**	**5 000**
Article	31 00 10	**Secrétariat Général du Conseil Economique et Social**	**5 000**	**5 000**
Paragraphe	6110	Documentation technique, abonnements de presse, achats de livres	5 000	5 000
Action	01	**COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES DU CES**	**83 000**	**83 000**
Article	31 00 10	**Secrétariat Général du Conseil Economique et Social**	**83 000**	**83 000**
Paragraphe	6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	30 000	30 000
	6133	Frais de relève	8 000	8 000
	6141	Abonnements et consommations d'eau	2 000	2 000
	6142	Abonnements et consommations d'électricité	8 000	8 000
	6164	Entretien et maintenance des machines et matériels techniques	5 000	5 000
	6165	Entretien des matériels de télécommunication	5 000	5 000
	6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	25 000	25 000
Action	04	**AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL DU CES**	**30 000**	**30 000**
Article	31 00 10	**Secrétariat Général du Conseil Economique et Social**	**30 000**	**30 000**
Paragraphe	6168	Grosses réparations des bâtiments et nettoyage industriel	30 000	30 000
Action	01	**COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES DU CES**	**65 000**	**65 000**
Article	31 00 10	**Secrétariat Général du Conseil Economique et Social**	**65 000**	**65 000**
Paragraphe	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	15 000	15 000
	6174	Frais de réception	40 000	40 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2015

CHAPITRE 05 - CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION		LIBELLE	AE	CP
	6182	Sites web, abonnements et consommations internet	5 000	5 000
	6185	Publications, communiqués de presse, radio, télévision et frais de publicité	5 000	5 000
Action	04	**AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL DU CES**	**530 000**	**530 000**
Article	31 00 10	**Secrétariat Général du Conseil Economique et Social**	**530 000**	**530 000**
Paragraphe	2021	Contrôle et Suivi des Programmes d'Investissements	230 000	230 000
	2238	Rénovation, gros entretien d'immeubles résidentiels ou de rapport	120 000	120 000
	2276	Acquisitions, rénovations des installations et matériels des services informatiques	100 000	100 000
	2279	Acquisitions, rénovations, gros entretien de matériels, machines et installations techniques spécifiques à la fonction des services	80 000	80 000
Action	01	**COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES DU CES**	**354 000**	**354 000**
Article	31 00 10	**Secrétariat Général du Conseil Economique et Social**	**354 000**	**354 000**
Paragraphe	2280	Achats de voitures de fonction, de liaison ou de service	25 000	25 000
	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	10 000	10 000
	6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	30 000	30 000
	6163	Entretien des installations électriques, climatiseurs, groupes électrogènes, sanitaires et plomberies	5 000	5 000
	6181	Abonnements et consommations de téléphone, fax, telex, téléphones portables,	11 000	11 000
	6186	Honoraires et frais annexes	20 000	20 000
	6263	Indemnités spécifiques	200 000	200 000
	6268	Primes pour travaux spéciaux	53 000	53 000
Action	05	**DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES**	**93 000**	**93 000**
Article	31 00 10	**Secrétariat Général du Conseil Economique et Social**	**93 000**	**93 000**
Paragraphe	6186	Honoraires et frais annexes	5 000	5 000
	6187	Frais de formation, stages et organisation de séminaires	78 000	78 000
	6263	Indemnités spécifiques	10 000	10 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2015

CHAPITRE 05 - CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION		LIBELLE	AE	CP
Programme	062	**PILOTAGE ET DEVELOPPEMENT DES ATTRIBUTIONS CONFIEES AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL**	**422 000**	**422 000**
Action	01	**CONSULTATIONS, AVIS ET APPUI CONSEIL**	**202 000**	**202 000**
Article	21 00 10	**Cabinet du Président du Conseil Economique et Social**	**37 000**	**37 000**
Paragraphe	6186	Honoraires et frais annexes	7 000	7 000
	6723	Indemnités versées aux conseillers	20 000	20 000
	6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	10 000	10 000
Article	31 00 10	**Secrétariat Général du Conseil Economique et Social**	**165 000**	**165 000**
Paragraphe	2280	Achats de voitures de fonction, de liaison ou de service	145 000	145 000
	6263	Indemnités spécifiques	20 000	20 000
Action	02	**MISE EN OEUVRE ET SUIVI DE LA COOPERATION INTERNATIONALE**	**208 000**	**208 000**
Article	21 00 10	**Cabinet du Président du Conseil Economique et Social**	**208 000**	**208 000**
Paragraphe	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	3 000	3 000
	6172	Indemnités de mission à l'étranger	20 000	20 000
	6186	Honoraires et frais annexes	15 000	15 000
	6641	Cotisations à des organisations internationales	10 000	10 000
	6131	Frais de transport des agents en mission à l'intérieur	2 000	2 000
	6132	Frais de transport des agents en mission à l'étranger	60 000	60 000
	6173	Frais de représentation, frais d'hotel des cabinets	98 000	98 000
Action	05	**ETUDES SPECIFIQUES COMMANDEES**	**12 000**	**12 000**
Article	21 00 10	**Cabinet du Président du Conseil Economique et Social**	**8 000**	**8 000**
Paragraphe	6186	Honoraires et frais annexes	8 000	8 000
Article	31 00 10	**Secrétariat Général du Conseil Economique et Social**	**4 000**	**4 000**
Paragraphe	6186	Honoraires et frais annexes	4 000	4 000
		TOTAL GENERAL DU CHAPITRE	**1 837 000**	**1 837 000**